



ORION-MENUISERIES
UN MONDE D'OUVERTURE

Garantie Volets extérieurs et traditionnels

Ce que couvre les garanties

1

La garantie des produits de notre partenaire fabricant s'applique sur l'ensemble des pièces qui le composent. Elle concerne tous les vices de fabrication ou de défauts de matière.

2

**Durée de la garantie : 7 ans sur le volet motorisé Somfy
2 ans sur le volet manœuvre manuelle**

Éléments	Durée de la garantie
Coffre, coulisses et lame finale	2 ans / 7 ans*
Système d'axe Axis 50	2 ans / 7 ans*
Moteurs et automatismes SOMFY	7 ans
Batterie moteur autonome	2 ans
Panneau solaire moteur autonome	5 ans
Moteurs et automatismes M-SOFT	5 ans
Manœuvres manuelles	2 ans
Tabliers	2 ans

* garantie 7 ans sur les volets motorisés Somfy, hors tablier. Valable à compter du 1^{er} janvier 2010

3

Cette garantie concerne l'échange gratuit des pièces reconnues défectueuses par nos services (hors pose voir ci-dessous, hors piles).

Ce que ne couvre pas notre garantie

1

La garantie de notre produit ne peut en aucun cas donner lieu à des dommages et intérêt tels que notamment frais de démontage, remontage, déplacement.

2

Toute pièce détériorée dans des conditions anormales d'utilisation (choc accidentel durant le montage ou le transport, non respect des consignes de pose, usure prématurée d'organes mécaniques du à un montage incorrect, absence de fenêtre devant le volet, etc...)

3

Les frais d'envoi de pièces défectueuses sont à la charge du demandeur.